

ARTICLES R 1614-28 à R 1614-35 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**QUESTIONNAIRE SUR LE PERSONNEL DEPARTEMENTAL
DE L'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE**

Veillez compléter ce questionnaire et le renvoyer directement à la DREES

DÉPARTEMENT

ANNÉE 2020

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
CONTACTER LA DREES :

Pôle Aide sociale des départements

Tél : 01 40 56 81 50

E.mail : drees-aidesociale@sante.gouv.fr

PERSONNE(S) POUVANT ETRE CONTACTÉE (S) SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES DU QUESTIONNAIRE :

Nom :	NR	Nom :	NR
Domaine :	NR	Domaine :	NR
Titre ou fonction :	NR	Titre ou fonction :	NR
Tél :	NR	Tél :	NR
E.mail :	NR	E.mail :	NR

AUTRE PERSONNE RESSOURCE SUR L'ENQUETE (pour ce volet ou COORDONNATEUR pour toute l'enquête Aide sociale)

Nom :	NR		
Titre ou fonctions :		NR	
Pour quel(s) volet(s) (SAD/PA/PH/ASE/PMI/Accès aux soins/Personnels) :			NR
Direction :		NR	
Tél :	NR	E.mail :	NR

CONSIGNES DE REMPLISSAGE :

*Ne laisser aucune case à blanc (NR).
Indiquer : "0" (zéro) si la donnée est nulle,
"ND" si la donnée n'est pas disponible
Contrôler la cohérence entre les valeurs du tableau I et du tableau II.
Vérifier que les totaux sont corrects.
Ne laisser aucun message d'erreur.*

I . LE PERSONNEL DE L'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE PAR CATÉGORIE
Effectifs au 31 décembre 2020 (VOIR INSTRUCTIONS AVANT DE REMPLIR LE QUESTIONNAIRE)

Catégories de personnel (1)	Services départementaux															
	Effectifs	Équivalents temps plein														
1. Personnel médical	NR	NR														
11. Médecins	NR	NR														
12. Sages-femmes	NR	NR														
2. Psychologues	NR	NR														
3. Personnel paramédical	NR	NR														
31. Rééducateurs	NR	NR														
32. Puéricultrices	NR	NR														
33. Infirmiers	NR	NR														
34. Auxiliaires de soins	NR	NR														
35. Auxiliaires de puériculture	NR	NR														
36. Autres personnels paramédicaux	NR	NR														
4. Personnel social et éducatif	NR	NR														
41. Conseillers socio-éducatifs	NR	NR														
42. Assistants socio-éducatifs	NR	NR														
421. dont assistants de service social	NR	NR														
422. dont éducateurs spécialisés	NR	NR														
423. dont conseillers en économie sociale familiale	NR	NR														
43. Éducateurs de jeunes enfants	NR	NR														
44. Moniteurs-éducateurs	NR	NR														
45. Agents sociaux	NR	NR														
46. Autres personnels socio-éducatifs	NR	NR														
461. dont animateurs	NR	NR														
462. dont conseillers conjugaux	NR	NR														
5. Personnels médico-techniques	NR	NR														
51. Biologistes, vétérinaires et pharmaciens	NR	NR														
52. Assistants médico-techniques	NR	NR														
53. Autres personnels médico-techniques	NR	NR														
6. Personnels administratifs et techniques	NR	NR														
61. Catégorie A	NR	NR														
62. Catégorie B	NR	NR														
63. Catégorie C	NR	NR														
TOTAL GÉNÉRAL (rubriques 1 à 6)	NR	NR														
7. Personnels sous contrats aidés (Contrats uniques d'insertion, contrats d'avenir, apprentis, etc.)	NR	NR														
8. Assistants familiaux (y.c.bénéficiaires d'une indemnité d'attente) (2)	<table border="1"> <tr> <td>81. Nombre d'assistants familiaux au 31 décembre :</td> <td align="center">NR</td> </tr> <tr> <td> 811. dont résidant dans le département</td> <td align="center">NR</td> </tr> <tr> <td> 812. dont résidant hors du département</td> <td align="center">NR</td> </tr> <tr> <td>82. Nouveaux Assistants familiaux embauchés au cours de l'année par le département (3)</td> <td align="center">NR</td> </tr> <tr> <td>83. Assistants familiaux ayant connu une période d'attente au cours de l'année (4)</td> <td align="center">NR</td> </tr> <tr> <td>84. Assistants familiaux licenciés au cours de l'année après une période d'attente</td> <td align="center">NR</td> </tr> <tr> <td>85. Assistants familiaux réembauchés au cours de l'année suite à un licenciement consécutif à une période d'attente</td> <td align="center">NR</td> </tr> </table>		81. Nombre d'assistants familiaux au 31 décembre :	NR	811. dont résidant dans le département	NR	812. dont résidant hors du département	NR	82. Nouveaux Assistants familiaux embauchés au cours de l'année par le département (3)	NR	83. Assistants familiaux ayant connu une période d'attente au cours de l'année (4)	NR	84. Assistants familiaux licenciés au cours de l'année après une période d'attente	NR	85. Assistants familiaux réembauchés au cours de l'année suite à un licenciement consécutif à une période d'attente	NR
81. Nombre d'assistants familiaux au 31 décembre :	NR															
811. dont résidant dans le département	NR															
812. dont résidant hors du département	NR															
82. Nouveaux Assistants familiaux embauchés au cours de l'année par le département (3)	NR															
83. Assistants familiaux ayant connu une période d'attente au cours de l'année (4)	NR															
84. Assistants familiaux licenciés au cours de l'année après une période d'attente	NR															
85. Assistants familiaux réembauchés au cours de l'année suite à un licenciement consécutif à une période d'attente	NR															

(1) N'est pas concerné le personnel des établissements d'accueil ou d'hébergement ainsi que des services à domicile.
De la ligne 1 à la ligne 6 : personnels hors contrats aidés.

(2) Indiquer ici le nombre total d'assistants familiaux. Ne pas les reporter dans la ligne "total général".

(3) Ne pas compter les assistants familiaux réembauchés après une période d'attente.

(4) Lorsqu'un assistant familial a connu plusieurs périodes d'attente au cours de l'année, ne le comptabiliser qu'une seule fois.

III. LES MESURES A DESTINATION DU PERSONNEL DE L'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE suite à l'épidémie de Covid19

Les questions de ce module visent à lister et décrire les mesures adoptées en direction des professionnels de l'action sociale et médico-sociale des services (hors services conventionnés/prestataires) de votre département suite à l'épidémie de Covid19

Sélectionnez votre réponse :

En lien avec la crise sanitaire, des mesures spécifiques ont-elles été prises en 2020 à destination du personnel de votre département ?

1. En particulier, des primes spéciales ont-elles été attribuées ?

1.1. S'agissait-il de :

1.1.1. Prime "covid", telle que définie par le décret n°2020-711 du 12 juin 2020

1.1.1.a. En tout combien de professionnels ont reçu la prime "covid" ?

1.1.2. Autre prime

1.1.2.a. En tout combien de professionnels ont reçu cette autre prime ?

1.2. À quels types de personnels ces primes ("covid" ou autre) ont-elles été attribuées ?

1.2.1. Tous les personnels

1.2.2. Aides à domicile

1.2.2.a. Aides à domicile auprès des :

-personnes âgées/ personnes handicapées

-enfants et familles

-autre

1.2.2.b. En tout combien d'aides à domicile ont reçu une prime ?

1.2.3. Assistants familiaux

1.2.3.a. En tout combien d'assistants familiaux ont reçu une prime ?

1.2.4. Personnels de PMI et centre de planification

1.2.4.a. En tout combien de personnels de PMI et centre de planification ont reçu une prime ?

1.2.5. Autres

1.2.5.a. Précisez :

1.2.5.b. En tout combien de ces autres professionnels ont reçu une prime ?

2. Si d'autres mesures à destination du personnel ont été prises, était-ce :

2.1. Revalorisation salariale

2.1.2. En tout combien de professionnels ont bénéficié de cette revalorisation ?

2.2. Autre

2.2.1. Précisez

2.2.2. En tout combien de professionnels ont bénéficié de ces/cette autre(s) mesure(s) ?